

DÉPARTEMENT  
de la HAUTE-SAVOIE

**COMMUNE  
DU  
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN  
Tél 04 50 27 50 77  
Fax 04 50 27 54 10  
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

**ARRETE DU MAIRE  
ARR\_452022**

Le Maire du BOUCHET-MONT-CHARVIN,

Vu le code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-2 ;

Vu la demande en date du 12 septembre 2022 pour la SARL BEBER TP concernant les travaux de terrassement et de restructuration de chaussée que cette entreprise débutera le 19 septembre 2022 sur le secteur des Provards ;

Considérant qu'il y a lieu, dans le cadre de ces travaux qui se dérouleront du 19 septembre au 4 novembre 2022 inclus, de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules qui circuleront sur la Route du Charvin, **au lieu-dit Les Provards (entre les hameaux de Banderelle et de La Savatte)**, de manière à assurer la sécurité des personnes réalisant ces travaux et celle des usagers appelés à emprunter cette voie communale ;

**ARRETE:**

Article 1 : La circulation s'effectuera par basculement sur la chaussée opposée du lundi 19 septembre 2022 au vendredi 4 novembre 2022 inclus sur cette portion de voie communale ;

Article 2 : La circulation sera interdite pour les véhicules de plus de 3T5 ;

Article 3 : Le stationnement sera interdit à tous types de véhicules sur cette portion de voie communale ;

Article 4 : La circulation alternée sera assurée par la mise en place de feux tricolores par l'entreprise SARL BEBER TP ;

Article 5 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure à proximité de ce chantier ;

Article 6 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur l'Adjudant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Thônes ;
- Le Service Départemental d'incendie et de Secours ;
- L'entreprise SARL BEBER TP, en la personne de Monsieur Christophe Bernard-Bernardet.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,  
Le 15 septembre 2022,  
Le Maire,  
Franck PACCARD

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :  
- de sa publication le 15/9/2022  
Le Maire  
Franck PACCARD

